

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 27
- absents..... 06
- votants..... 31
- procurations..... 04

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

23 FEV. 2024

publication en ligne le :

23 FEV. 2024

DAVIET Roland, Maire.

Le 20 février 2024 à 18h00, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christian COCKENPOT, Mme Emmanuelle CUVEILLIER, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Jean-Marc LOUCHE, M. Michel MARGUIGNOT et M. Martin PONCET, absents et excusés.

M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.
Mme Emmanuelle CUVEILLIER a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.

M. Jean-Marc LOUCHE a donné procuration à M. Thierry GUVIET.

M. Michel MARGUIGNOT a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

M. Joseph PELLARIN a été désigné secrétaire de séance.

- O B J E T -

2024 / 07 Election d'un nouvel adjoint au Maire :

Monsieur le Maire expose ;

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur Adrien GUILMAIN a fait part de sa démission de ses fonctions de huitième Maire Adjoint à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, démission qui a été acceptée par ce dernier le 15 janvier 2024.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020/42 du 26 mai 2020 portant le nombre d'adjoints à huit.

Il est rappelé également que la démission d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire. Le nouvel adjoint élu en remplacement du démissionnaire prend alors la dernière place du tableau des adjoints.

Conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal est donc invité à désigner un adjoint choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder.

Il est également précisé que l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération précitée,
- pour désigner un nouvel adjoint au maire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'APPROUVER le maintien du nombre d'adjoints à huit.

DE DIRE que l'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant en vertu de l'article L2122-10 du CGCT.

DE PRÉCISER, par suite, que cet adjoint nouvellement élu occupera le rang de huitième adjoint.

DE PROCÉDER à la désignation du nouvel adjoint.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Joseph PELLARIN fait savoir à Monsieur le Maire qu'il se porte candidat pour occuper le poste devenu vacant.

Il est ensuite procédé au vote conformément aux dispositions du CGCT.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	31
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	01
Nombre d'abstention	00
Nombre de suffrage exprimés	30
Majorité absolue.....	16

Monsieur Joseph PELLARIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 8^{ème} adjoint au Maire et est immédiatement installé.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

A blue ink signature of Roland DAVIET, consisting of a large, stylized loop that crosses over itself.

Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Joseph PELLARIN, consisting of several overlapping, fluid loops.

Joseph PELLARIN.